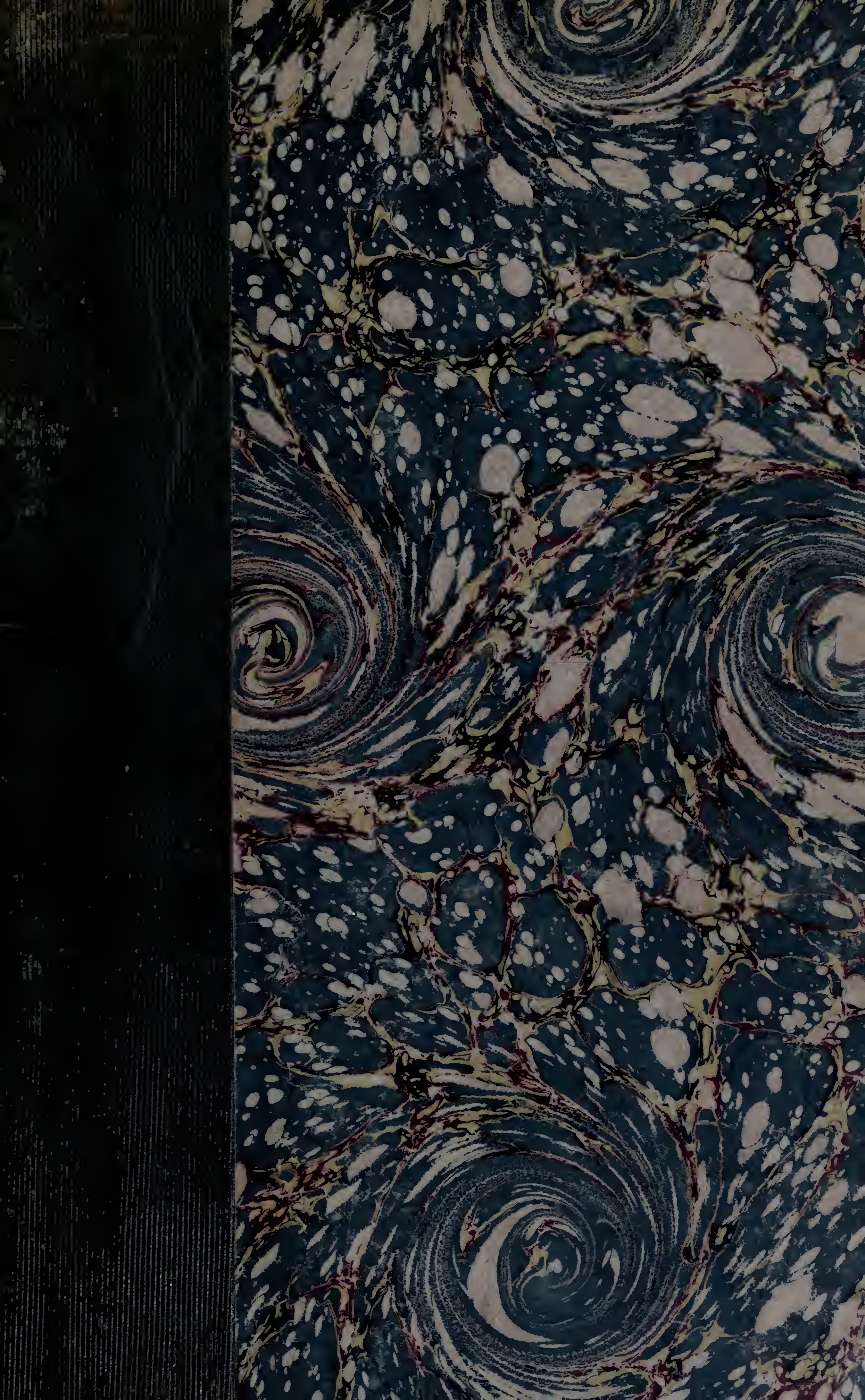


TOUR DE SOLIDOR

A

SAINT-SERVAN

(ILLE-ET-VILAINE)

11652. — PARIS. IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

TOUR DE SOLIDOR

A

SAINT-SERVAN

(ILLE-ET-VILAINE)

ÉTAT ACTUEL ET RESTITUTION AU XIVe SIÈCLE

DE LA TOUR ET DE SES ABORDS

Par Albert BALLU

ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT

ATTACHÉ A LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *CONSTRUCTION MODERNE*

8, PLACE BOIELDIEU, 8

—

1886

TOUR DE SOLIDOR

A SAINT-SERVAN (Ille-et-Vilaine).

HISTOIRE

La tour *Solidor* ou *Stiridor*, bâtie sur un rocher près de l'embouchure de la Rance a été élevée entre 1369 et 1382 par le duc de Bretagne Jean IV de Montfort, non loin de l'endroit où s'élevait jadis la ville gallo-romaine d'Aleth (1) qui, grâce à son excellente situation commerciale, devint dans les derniers temps de l'empire la capitale des Curiosolites au détriment de l'antique cité de Corseul.

Au IVe siècle, quand les pirates saxons fatiguaient la Gaule de leurs attaques incessantes, Aleth fut nécessairement un poste de première importance ; on l'entoura d'une ceinture de remparts, on en fit le chef-lieu d'une division militaire et la résidence d'un préfet de légion. Ces faits, relatés par M. de la Borderie dans ses études sur l'apostolat de saint Malo, ont été confirmés par la découverte qui a eu lieu en 1849 d'une grande quantité de monnaies romaines, du IVe et du Ve siècles, à l'effigie des empereurs Valentinien II, Théodose, Maxime Arcadius, Honorius, Constantinus ; et la notice de l'empire dressée sous Honorius, vers l'an 400, signale Aleth comme résidence du préfet de la légion de Mars (*Præfectus militum martensium, Aletho*).

L'établissement romain avait succédé dès cette époque à un oppidum gaulois, du nom de Guic-Aleth (*vicus Alethum*) dont l'existence est aussi attestée par la découverte de nombreux exemplaires de rouelles en plomb et de monnaies celtiques du même type que celle trouvées à Corseul.

Après que les cités armoricaines se furent séparées de l'empire pour former une sorte de ligue ou de république fédérative, il semble qu'Aleth resta un des derniers boulevards du druidisme, puisque ses habitants étaient encore païens quand saint Malo vint les évangéliser au VIe siècle. C'est à cette époque qu'Aleth devint le siège d'un évêché (2).

(1) Voir l'*Itinéraire historique* de Pol de Courcy.

(2) Adolphe Joanne — Bretagne.

Au XII[e] siècle, cet évêché fut transféré à l'île d'Aaron (aujourd'hui Saint-Malo), dont l'importance augmenta à mesure que celle d'Aleth diminuait. Quelques habitations demeurées debout près de l'ancienne cité, donnèrent naissance a un nouveau groupe de population ; et le bourg de Saint-Servan, ainsi formé, se mit sous la protection d'un saint apôtre des îles d'Orcades. Plus tard, les riches Malouins construisirent sur ce territoire des maisons de campagne ; des villages se bâtirent, des couvents, gênés par le peu d'étendue de l'île d'Aaron trouvèrent pour s'établir un plus vaste espace dans la paroisse de Saint Servan.

En 1369, Josselin de Rohan, évêque de Saint-Malo ayant voulu se soustraire à l'autorité du duc de Bretagne Jean IV de Montfort, sous prétexte que la ville bâtie sur un terrain ecclésiastique ne dépendait que du Pape, le duc, après avoir inutilement assiégé Saint-Malo, fit bâtir la tour Solidor, grâce à laquelle il fit saisir le temporel de l'évêque, et lésa tellement les habitants coupés de leurs communications par terre et par mer qu'il les contraignit enfin à le recevoir. Les mots : *Nuper et de novo ædificari fecit* employés dans le fulminatoire du prélat, lancé au mois d'août 1382 contre le duc et ses officiers, nous apprennent que la tour était entièrement achevée à cette époque.

En 1589, la forteresse, qui était gardée au nom de Henri IV par le gouverneur du château de Saint-Malo, fut surprise par les gens du duc de Mercœur ; les Malouins lui envoyèrent une députation à Dinan pour lui offrir de la garder en son nom et sous son obéissance, ce que le duc accorda (1).

En 1590, Antoine Courtin était capitaine de la tour Solidor aux gages de 300 écus par an, à charge d'y entretenir trois soldats, une servante et deux grands chiens.

Par la suite et après la soumission définitive des Malouins à Henri IV qui avait embrassé la religion catholique, les capitaines de la tour Solidor furent nommés par le roi. Une ordonnance de Louis XIII du mois d'avril 1636 porte ordre à Pierre Renard, gouverneur du château de Solidor et *dépendances,* de faire travailler incessamment aux réparations dudit château. Louis XIV ordonne au fils du susdit Pierre Renard pourvu de la Capitainerie de la tour, restée vacante par le décès de son père, de s'y transporter pour se mettre en possession de ladite charge.

Etant devenue, par suite des modifications apportées dans les engins de guerre, inutile à la défense du pays, la tour Solidor fut abandonnée provisoirement. Restaurée ou plutôt remaniée au XVIII[e] siècle, elle servit de prison civile et militaire. Le tribunal correctionnel ayant été installé à Saint-Servan, les condamnés y étaient incarcérés ; la ville de Saint-

(3) Ces renseignements et les suivants nous ont été fournis par M. le Beau, commissaire de la marine à Saint-Servan.

Malo en avait la garde, comme elle avait par privilège la garde de ses remparts et fortifications ; mais la tour Solidor est restée la propriété de l'État après la Révolution comme les autres forts de Saint-Servan et de Saint-Malo : la Cité, les Beys, le Nay, la Conchée, Arbourg, etc.

Du reste, quoique prison civile et militaire, elle était encore utilisée comme dépôt pour les prisonniers de guerre qui constamment y furent internés. Il résultait de cet état de choses que le gouverneur de Saint-Malo avait à Solidor une police particulière qu'il exerçait sans le concours de l'administration municipale ; et cette situation ne fut pas sans provoquer de nombreux conflits pendant la période révolutionnaire. Néanmoins elle fut toujours considérée comme domaine national par l'administration de la marine, et le commissaire principal, M. Bleschamps, écrivait au ministre le 16 germinal an XII. « Quant à la tour Solidor, les armements de la flotille nationale m'ont mis dans le cas d'en tirer la plus grande utilité ; cette propriété nationale étant *primo occupanti*, j'en ai fait une Cayenne aux marins et la cour a été le dépôt général de l'artillerie, etc. »

Aussi fut-elle affectée au service de la marine par l'article du 29 germinal an XII, comme les anses d'Aleth et de Solidor.

DESCRIPTION

La tour Solidor dont nous donnons une vue perspective (état actuel, pl. n° 1), sert de but de promenade à tous les baigneurs et touristes de Saint-Malo, Paramé, Saint-Enogat, Dinard, Saint-Briac, Saint-Lunaire, Dinan, etc... Sa disposition toute particulière était très bien comprise au point de vue militaire : du coté de la mer elle était défendue par une grosse tour dont les murs ont une épaisseur d'environ 2 mètres avec un diamètre intérieur de 5 m. 40. Une grande salle en forme de trapèze relie cette grosse tour à deux autres de dimensions moindres (2 m. 60 et 3 m. de diamètre intérieur), auxquelles on accédait par un pont-levis dont les traces sont encore très apparentes aujourd'hui. La galerie de passage qui sépare les petites tours, munie d'un réduit pour les hommes de veille disposé à droite de l'entrée, était défendue par une herse et par des tranchées pratiquées dans la voûte située au-dessous de la chambre de la herse, et servant à jeter sur les assaillants des pierres, du plomb fondu et des projectiles de toutes sortes (pl. n° 2). Chaque salle était pourvue d'une cheminée et de bancs en granit établis dans l'épaisseur des ébrasements des fenêtres.

Pour parvenir aux deux étages supérieurs et à la plate-forme, on

gravit un escalier circulaire très ingénieusement aménagé et contigu à la tourelle de moindre dimension. Nous donnons le plan du 2e étage (pl. n° 3), dont la disposition est sensiblement la même que celle du rez-de-chaussée, à cette différence près, que les tours, bien que restant circulaires à l'extérieur, affectent à l'intérieur la forme polygonale.

La pl. n° 4 donne une coupe longitudinale du monument qui nous est parvenu presque intact jusqu'à la hauteur de la plate-forme. Au-dessus des machicoulis l'appareil a été entièrement refait, et le crénelage ancien a presque totalement disparu. La toiture a été reconstruite tant bien que mal et son état défectueux nécessite une restauration complète ainsi que les cheminées dont la plus grande partie se trouve actuellement sans issue et perdue sous les combles.

La tour Solidor, bien que devant être rangée dans la catégorie des tours isolées, était pourvue d'ouvrages avancés ou travaux d'approche, dont le plan existe en état de parfaite conservation. Ces ouvrages (pl. n° 5) formant un octogone irrégulier et composés d'une enceinte entourée de murs percés de meurtrières dont les restes sont visibles encore, étaient séparés de la tour et de la terre ferme par deux ponts-levis. Celui qui faisait face à la terre était protégé par deux tourelles dont l'une seulement est privée de son couronnement. Non loin se trouve l'ancien corps de garde, à l'entrée de la cour qui servait de préau au XVIIIe siècle et de dépôt à l'artillerie de la marine royale.

Les planches 6 et 7 donnent les élévations géométrales de la tour et de ses abords tels qu'on les voit actuellement ; les planches 8 et 9 représentent cet ensemble des fortifications de Solidor restituées telles qu'elles existaient au XIVe siècle, et avant la construction du quai du port Saint-Pierre affecté à la circulation des passagers du bateau de Dinard.

Par une convention passée entre le ministre de la marine et l'administration des beaux-arts, la tour Solidor a été cédée à cette dernière qui doit prochainement faire rétablir dans son état primitif les parties supérieures endommagées de cet intéressant spécimen de l'architecture militaire du moyen âge.

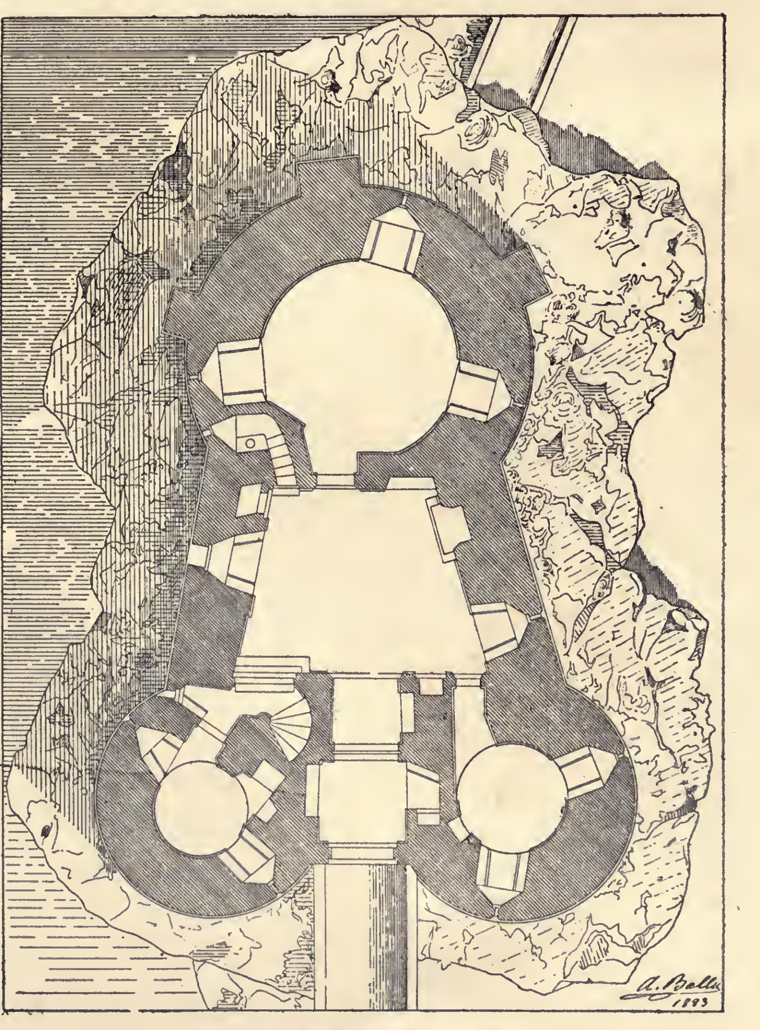
Paris, ce 20 juin 1886.

A. Ballu.



La Tour de Solidor. — Etat actuel.

Planche 2.

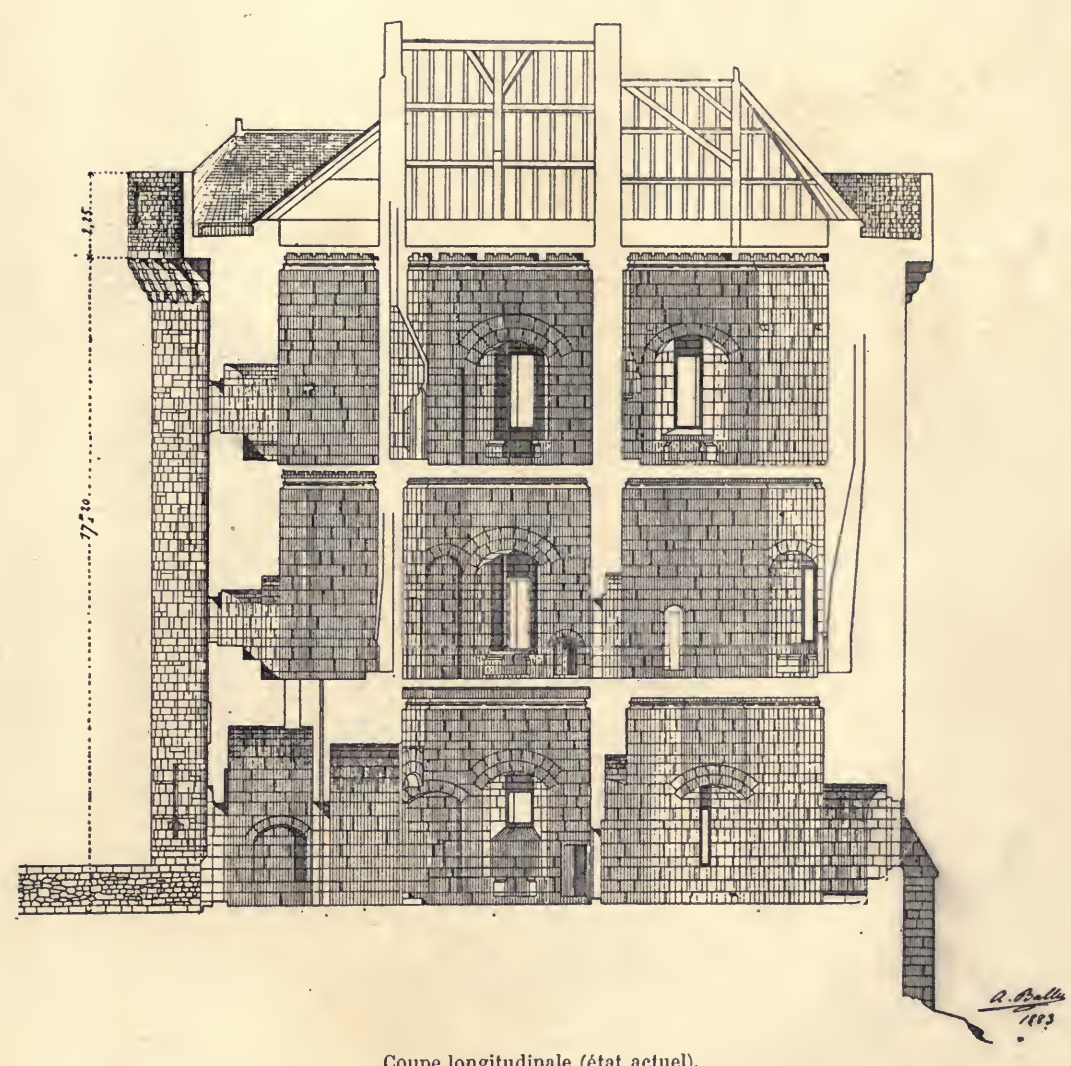


Plan (état actuel) Rez-de-chaussée.
Echelle de 0,005 p. m.

Planche 3.

A. Ballu
1893

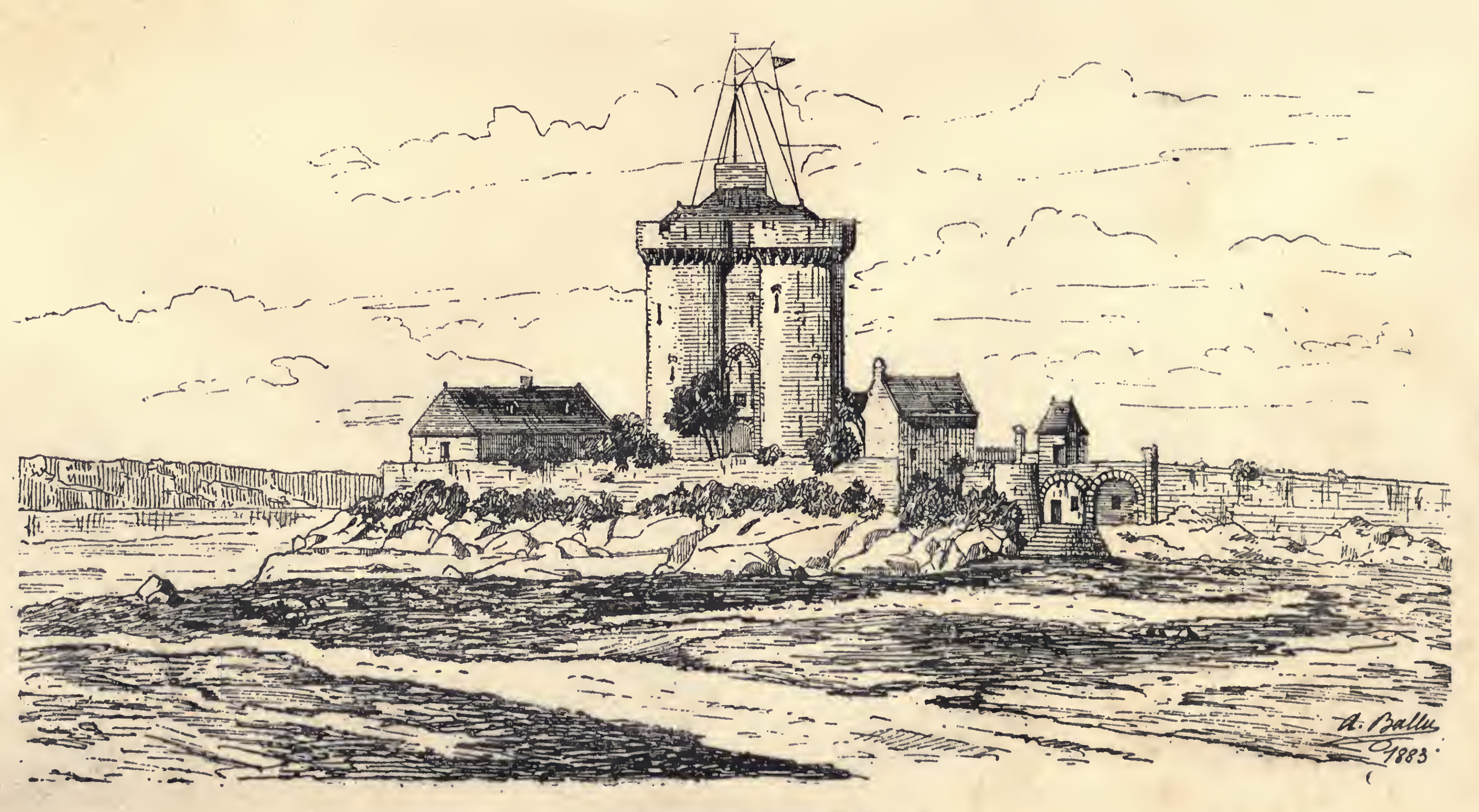
Plan (état actuel) 2me étage.
Echelle de 0,005 p. m.



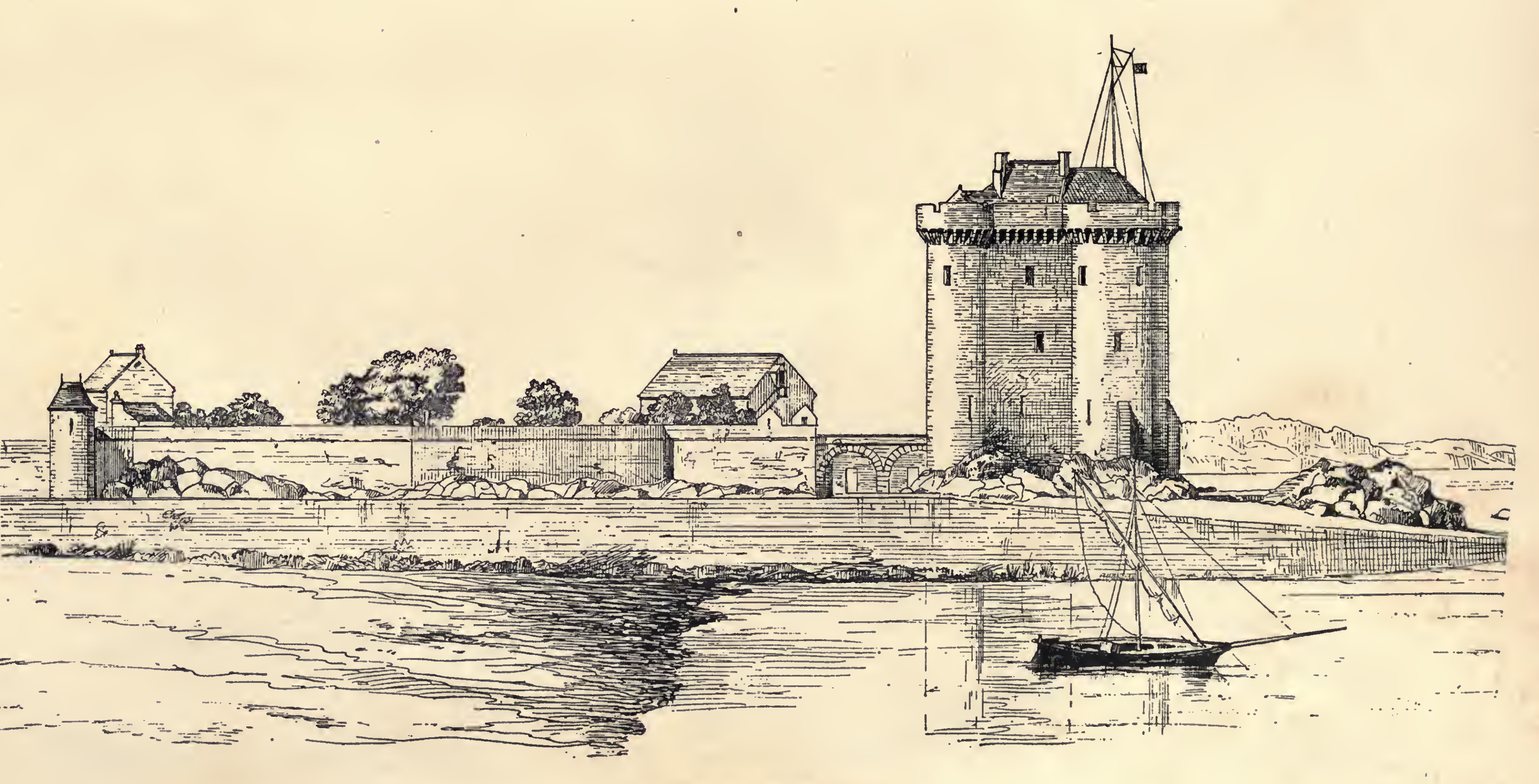
Coupe longitudinale (état actuel).
Echelle de 0,005 p. m.



Plan général de la tour et des ouvrages avancés, dressé le 11 frimaire, an VII.
Echelle de 0,00125 p. m.

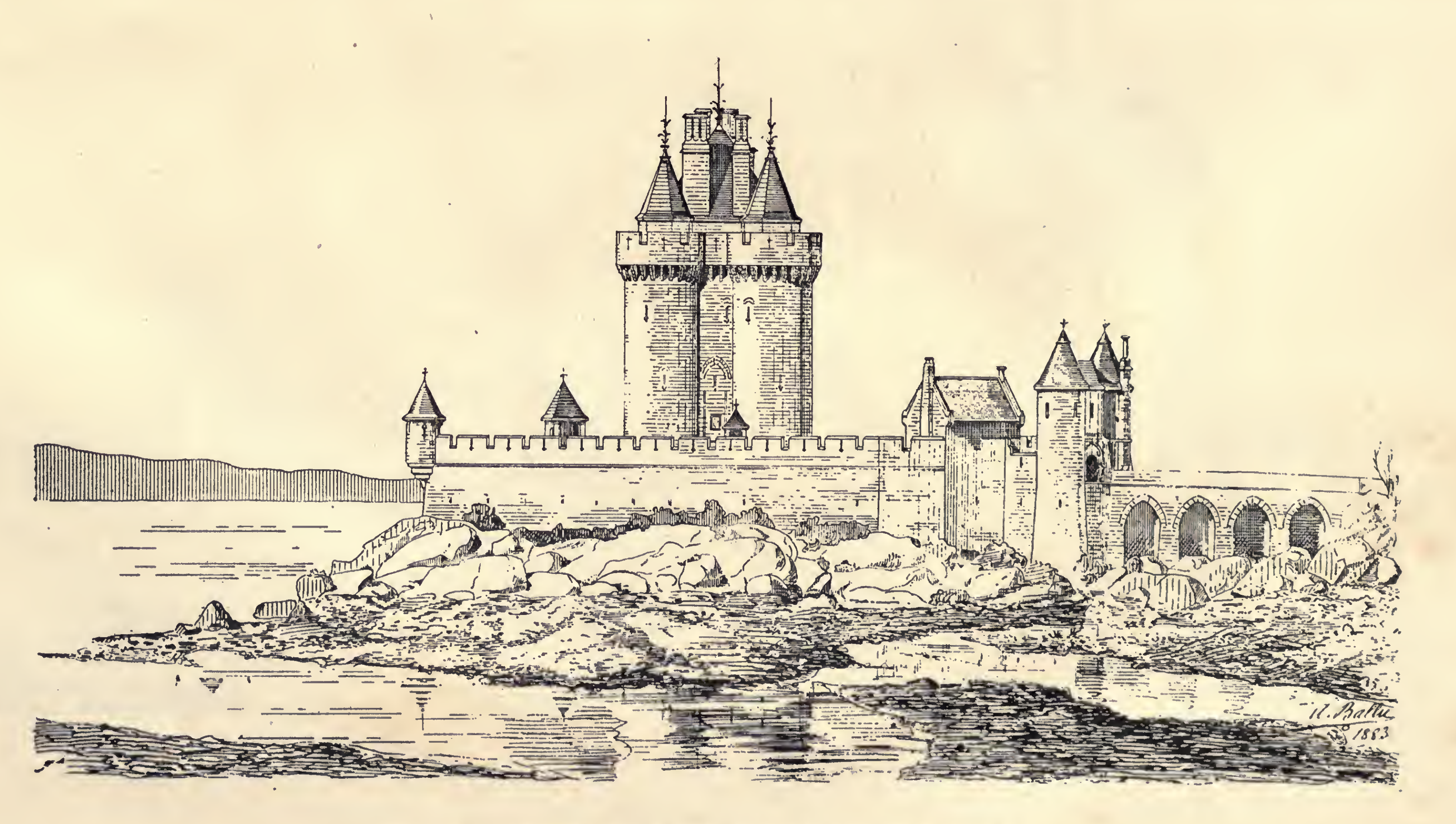


Elévation principale (état actuel).
Echelle de 0,002 p. m.



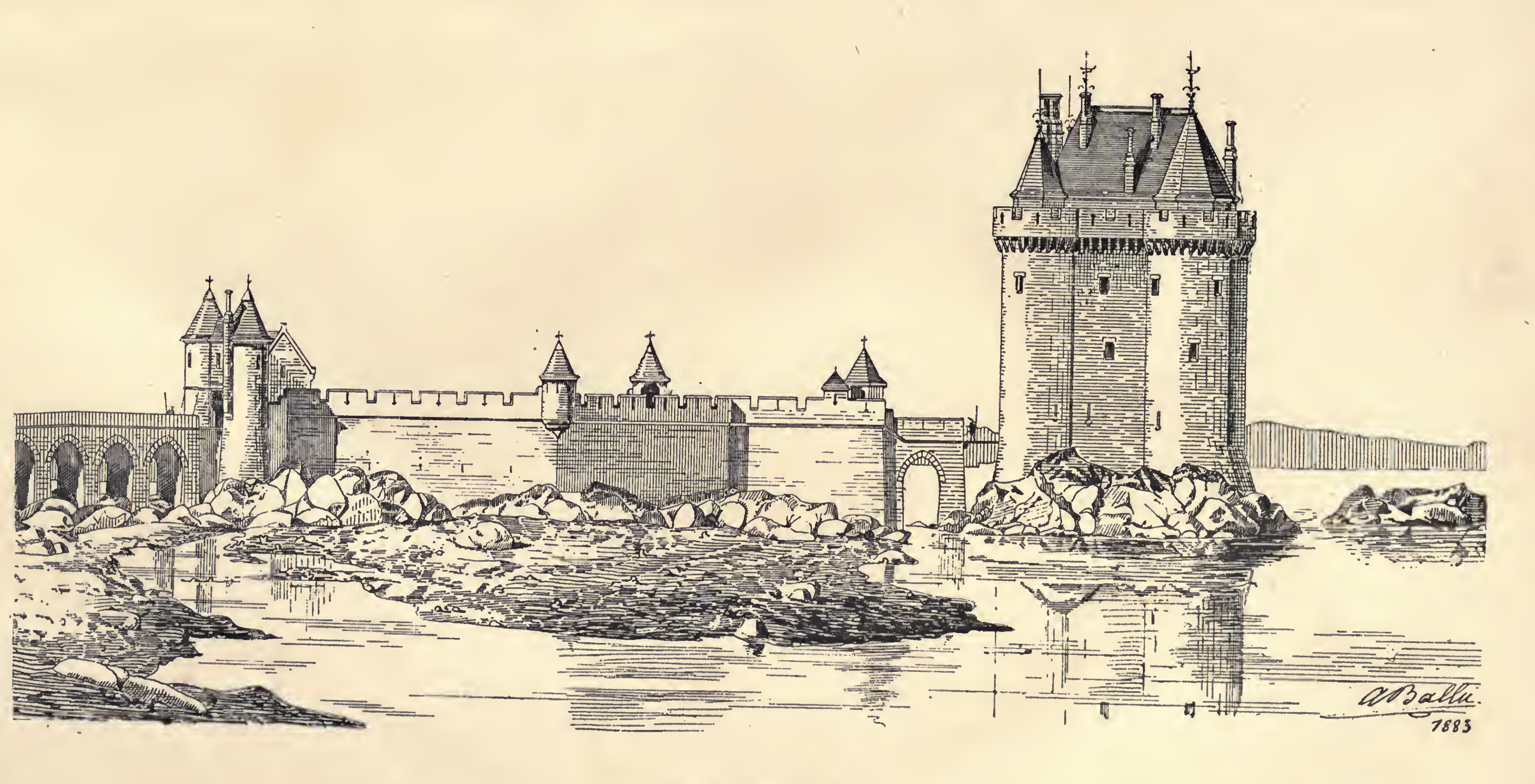
Elévation latérale (état actuel).
Echelle de 0,002 p. m.





Elévation principale restaurée de la tour et des ouvrages avancés au XIVme siècle.
Echelle de 0,002 p. m.





Echelle de 0,002 p. m.
Elévation latérale restaurée.



